



Société de promotion de
la photographie du Québec

Concours
Livre photo
2023-2024

13^e édition

RÈGLEMENT

Septembre 2023

**LIVRE PHOTO - 13^e ÉDITION
RÈGLEMENT 2023-2024**

1. OBJECTIF

Promouvoir le « livre photo » comme matériel de mise en valeur de la photographie.

2. ADMISSIBILITÉ

Tous les membres actifs des clubs photo inscrits auprès de la SPPQ (« La Société ») ainsi que toutes personnes passionnées par la photographie.

3. CATÉGORIE

Images et texte (10% de texte maximum).

4. THÈME

Libre : aucun thème imposé.

5. BOURSES ET TROPHÉES

Trois (3) créations seront primées :

- 1^{er} prix : un trophée « Prisme de cristal » et une bourse de 750 \$
- 2^e prix : une bourse de 500 \$
- 3^e prix : une bourse de 250 \$

6. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Les participants intéressés par ce concours doivent respecter les conditions suivantes :

6.1. Type de participation

Le concours est ouvert à des réalisations individuelles ou collectives.

6.2. Droit de participation

Pour une même édition de ce concours, un auteur peut participer à titre individuel et collectif toutefois, le sujet du livre doit être différent, ainsi que les photographies soumises.

6.3. Exclusivité

Le livre photo, ou une version révisée de celui-ci, ne peut d'aucune façon avoir été présenté dans une édition antérieure du concours.

6.4. Auteur(s) des images

La totalité des photographies doit avoir été produite par le ou les auteurs du livre.

6.5. Intelligence artificielle

La « Société » n'autorise aucune image créée avec l'intelligence artificielle. En cas de doute, La « Société » peut demander au photographe concerné, le fichier original de l'image concernée. S'il s'avère qu'une image créée avec l'intelligence artificielle gagne un concours national organisée par la « Société », celle-ci sera disqualifiée. En l'occurrence, aucun pointage ne sera accordé pour cette image.

6.6. Sanctions

Le non-respect des conditions générales de participation par le ou les auteurs entraîne automatiquement sa disqualification.



**LIVRE PHOTO - 13^e ÉDITION
RÈGLEMENT 2023-2024**

7. INSCRIPTION

Les auteurs (individuellement ou collectivement) doivent remplir le document Web [Formulaire d'inscription](#) au plus tard à la date limite prévue au règlement.

L'inscription ne sera considérée effective et complète qu'au moment de la réception du paiement des frais d'inscription par « La Société ».

7.1. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est le **21 janvier 2024**.

7.2. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont de :

- Oeuvre individuelle : **25 \$**
- Oeuvre collective : **50 \$**

Les frais sont payables en ligne par carte de crédit.
Notez que ces frais ne sont pas remboursables.

7.3. Transmission du paiement

L'inscription ne sera considérée effective et complète qu'au moment de la réception du paiement des frais d'inscription par « La Société ». Le paiement devra être transmis au plus tard à la date limite d'inscription selon les modalités suivantes :



**LIVRE PHOTO - 13^e ÉDITION
RÈGLEMENT 2023-2024**

8. PRÉSENTATION

8.1. Support

Le livre photo doit répondre aux conditions suivantes :

- Reliure avec couverture souple ou rigide.
- Le format est laissé à la discrétion des participants.
- Il doit présenter un minimum de vingt (20) pages et un maximum de soixante (60). Toutes les pages du livre sont comptées, sauf la page couverture et les pages de garde.
- Le texte ou le graphisme ne peut représenter plus de dix pour cent (10%) de l'espace.
- Le logiciel utilisé est laissé au choix des participants.

NOTE : Le nom de l'auteur (ou des auteurs) sera masqué lors du jugement.

8.2. Version numérique

Un exemplaire du livre photo doit être produit en version électronique de format PDF et doit être :

- Produit à partir du fichier original et non avoir été numérisé (scanné) à partir de la version imprimée.
- Le document PDF devra être acheminé au responsable du concours : [WeTransfer](#) pourrait être nécessaire selon le « poids » du fichier.

Le non-respect de ces exigences peut entraîner la disqualification d'une candidature.

9. ENREGISTREMENT ET REMISE

9.1. Dossier d'enregistrement

Avant de procéder à la remise, le participant (individuel ou collectif) doit procéder au plus tard le **18 février 2024** à son enregistrement en remplissant le document [Web Formulaire d'enregistrement](#).

9.2. Date limite de remise

Le **18 février 2024**. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.



**LIVRE PHOTO - 13^e ÉDITION
RÈGLEMENT 2023-2024**

9. ENREGISTREMENT ET REMISE (SUITE)

9.3. Remise par envoi postal

Après avoir rempli le document Web [Formulaire d'enregistrement](#), les participants pourront acheminer la version imprimée du livre au responsable du concours selon les options suivantes :

Par courrier ou en personne
le 18 février 2024
SPPQ - Livre photo 2024 A/S de Marie-Claude Foucher 6585, rue Mailloux La Prairie (Québec) J5R 0L1

Les participants désirant déposer leur livre en personne, au domicile de Marie-Claude Foucher, doivent prendre rendez-vous par téléphone au **514 952-1583** ou par courriel à marie-claude.foucher@sppq.com au moins 24 heures à l'avance.

9.4. Remise lors des matinées-rencontres

Il est également possible de remettre la version imprimée du livre en personne lors des matinées-rencontres du dimanche 21 janvier 2024 ou du dimanche 18 février 2024.

9.5. Page couverture en format .jpg

Les participants doivent fournir une image en format .jpg de la page couverture de leur livre photo en utilisant le courriel suivant : livre.photo@sppq.com

10. JUGEMENT

Le jugement est tenu à huis clos par un jury composé de trois (3) juges. Chacun d'eux effectue son évaluation en toute confidentialité et de façon individuelle.

Les juges sont sélectionnés par « La Société » en tenant compte de leur expérience reconnue en photographie, dans le domaine des arts visuels ou dans le secteur de l'édition. « La Société » porte une attention particulière à vérifier que les membres du jury n'ont aucun lien, de près ou de loin, avec les clubs photo ou les participants inscrits au concours afin de s'assurer de l'impartialité du processus d'évaluation.

Les critères de jugement utilisés par le jury sont exposés à l'[Annexe I](#).



**LIVRE PHOTO - 13^e ÉDITION
RÈGLEMENT 2023-2024**

11. DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

11.1. Finalistes et gagnants

Le dévoilement des lauréats se fera lors du gala 2024 de la SPPQ :

Le lundi 22 avril 2024
Théâtre L'Étoile Banque Nationale
Quartier Dix-30
6000, boul. de Rome
Brossard (Québec)
J4Y 0B6

Note : « La Société » se réserve le droit de limiter le nombre de pages projetées lors du gala.

11.2. Ensemble des participants

Tous les participants recevront, individuellement et par courriel, leur résultat et leur classement conformément aux dispositions du document [Approche-Jugement-Résultats](#).

12. PUBLICATION

« La Société » se réserve le droit de publier les oeuvres soumises dans le cadre de ce concours dans différents médias, et ce, uniquement à des fins promotionnelles. Ces médias pourraient prendre différentes formes, notamment (liste non exhaustive) :

- Le site Web de « La Société » - <https://www.sppq.com/>
- Les pages internes de magazines photo
- Un diaporama diffusé chez un partenaire de « La Société »
- Une projection lors d'un événement spécial
- Etc.

Dans toutes les circonstances d'utilisation, les crédits photographiques seront accordés dans le respect des droits d'auteur.

13. AUTORISATION DE PUBLICATION ET DE DIFFUSION NUMÉRIQUE ET DROITS D'AUTEUR

Au moment de l'enregistrement, l'auteur (ou les auteurs) du livre doit remplir le formulaire [Autorisation de publication et de diffusion numérique](#).

« La Société » se réserve le droit d'une vérification finale et globale de l'ensemble de l'inventaire des autorisations produites. Cette validation pourra être exécutée de façon électronique puisque le nouveau formulaire permet d'automatiser cette tâche. Selon la charge de travail, cet exercice pourrait être effectué à tout moment durant l'année.

Ainsi, le refus, la négligence ou l'incapacité de produire l'une ou l'autre des autorisations demandées pourrait entraîner la disqualification des oeuvres concernées.

Notez que les participants (individuels ou collectifs), auteur(s) du livre et des photos qu'il contient, conservent en tout temps les droits d'auteur que leur confère la loi.



LIVRE PHOTO - 13^e ÉDITION RÈGLEMENT 2023-2024

14. RÉCUPÉRATION

Les participants pourront récupérer, la version imprimée de leur livre photo, à raison d'un seul représentant par collectif, lors de l'un des événements suivants :

- Lors du gala 2024 de la SPPQ, au moment indiqué par l'animateur du gala.
- Lors de la première matinée-rencontre de la saison suivante (octobre 2024).

Si un participant ne peut pas le récupérer lors de l'un des événements mentionnés ci-dessus, il pourra, sur demande écrite, demander qu'il lui soit expédié par Postes Canada ou un autre service de courrier. Les coûts liés à l'expédition sont aux frais de l'auteur ou du responsable du « collectif » et seront payables à la livraison.

15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription, l'enregistrement et la transmission du dossier impliquent l'acceptation du présent règlement et du document [Approche-Jugement-Résultats](#) par l'auteur (ou les auteurs) de l'oeuvre.

Le photographe participant au concours atteste posséder tous les droits sur la photo présentée ainsi que le consentement des personnes pouvant y figurer. Il est en mesure de fournir une copie des consentements obtenus en lien avec les personnes figurant sur la photo.

Ainsi, chacun des participants, individuel ou collectif, est responsable de la préparation et de la transmission du livre conforme au dossier d'enregistrement. Les erreurs sont la responsabilité des participants et pourraient entraîner un dépointage ou une disqualification.

16. RÉFÉRENCES

Pour de plus amples renseignements sur les jugements et la publication des résultats du concours, consultez le document [Approche-Jugement-Résultats](#).

17. RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, communiquez avec :

Marie-Claude Foucher

Responsable du concours Livre photo 2024

marie-claude.foucher@sppq.com

Tél. : 514 952-1583



**LIVRE PHOTO - 13^e ÉDITION
RÈGLEMENT 2023-2024**

**ANNEXE I
CRITÈRES DE JUGEMENT**

Conformément au document [Approche-Jugement-Résultats](#) de « La Société », les oeuvres soumises au concours « Livre photo » seront jugées selon les critères et barèmes suivants :

Critères		Barèmes	
IMAGES		40 %	
IMPACT	Intérêt, capte et retient l'attention	10 %	
TECHNIQUE	Mise au point, profondeur de champ, exposition	10 %	
COMPOSITION	Équilibre, choix de cadrage, points de fuite intéressants	10 %	
TRAITEMENT	Réglages, filtres et effets, utilisation du noir & blanc, photomontage	10 %	
GRAPHISME ET PRODUCTION DU LIVRE		40 %	
GRAPHISME	Impact de la page couverture, grille graphique du livre, mise en pages, chevauchement sur double-pages, typographie (pertinence et lisibilité), palette de couleurs. Normes de pagination.	20 %	
PRODUCTION	Qualité de l'impression, format, papier, reliure.	20 %	
RÉCIT DU LIVRE		20 %	
IDÉE ORIGINALE	Thème bien exploité, créativité.	10 %	
SCÉNARISATION	Approche narrative, enchaînement, texte, cohérence, rythme.	10 %	